



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2015

PRÉSENCE

L'an deux mille quinze, le 16 du mois d'octobre à 21h00, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Étaient excusés : Yves-Marie CORFA (procuration à Gérard Fauré) et Marie-Josée DARRÉ (procuration à Jeanine Lairle)

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

21h10

ORDRE DU JOUR

- Ad'AP.
- Salle des fêtes.
- Travaux au presbytère.
- Logiciel de paye.
- Virement de crédit.
- Gestion des contrats d'assurance.
- Convention de location de la salle des fêtes.
- Questions diverses.

AD'AP

Nous étions tenus de nous mettre en conformité à la loi accessibilité. Nous avons jusqu'au 27 septembre pour déclarer les bâtiments conformes et dans le cas contraire, établir un agenda d'accessibilité programmé.

La mairie a été déclarée conforme et nous avons édité une attestation sur l'honneur d'accessibilité.

Un agenda sur 3 ans a été élaboré pour mettre en conformité la salle des fêtes, l'église (avec une demande de dérogation) et le cimetière.

SALLE DES FÊTES

Dans les éléments de l'agenda d'accessibilité programmé, des toilettes pour handicapés doivent être installées à la salle des fêtes. Le projet présenté par M. Tomasin, architecte à Samatan, transforme les deux WC actuels en un seul accessible aux personnes handicapées. La commission

d'accessibilité est sollicitée pour le valider. Il faut attendre sa décision avant d'envisager les travaux. Le projet de M. Tomasin propose également un réaménagement de la cuisine. Il sera étudié par le conseil municipal lorsqu'il sera définitif.

TRAVAUX AU PRESBYTÈRE

Il y a une fuite d'eau au presbytère, qu'il est très difficile de trouver sans gros travaux de percements extérieurs (une vanne fermée au niveau du garage sud coupe l'alimentation à la cuisine. La fuite se trouve après cette vanne). Une remise gracieuse a déjà été demandée l'an dernier à la Barousse, une nouvelle a été à nouveau déposée. Si elle n'est pas accordée, le conseil municipal envisage de régler tout ou partie de la facture. Il faut également engager les travaux pour tirer une nouvelle ligne dans la maison vers la cuisine. Un devis est attendu.

LOGICIEL PAYE

Pour faciliter la gestion des payes, il faudrait faire évoluer le logiciel. Le coût supplémentaire sera d'environ 500 € par an. La question est débattue et votée.

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

VIREMENT DE CRÉDITS

Au compte 6554 (communauté de communes, enfance), il faut faire un virement de crédits.

Le compte 61523 (entretien voirie) est amputé de 8336 € qui seront réaffectés au compte 6554 pour des montants de 6153 € (école) et 2183 € (cantine).

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire. Le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de gestion du Gers. Une délibération est soumise pour autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Des personnes extérieures au village nous sollicitent pour disposer ponctuellement de la salle des fêtes. Une nouvelle convention est mise en place, précisant qu'une location de 150 € est demandée aux personnes extérieures au village. Une caution de 200 €, ainsi qu'une attestation d'assurance est également réclamée à la signature de la convention.

- **8 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre.**

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la démission du poste de Vice-présidente de la CCCAG de Sergine Ageorges.
- Certains chemins de la commune sont en mauvais état. Des discussions sont en cours avec la CCCAG.

FIN DE SÉANCE

23h30